



plan de mandature

2005

2009

chambre de commerce
et d'industrie
de villefranche
et du beaujolais

préambule



Noël COMTE
Président

"Ce qui se conçoit aisément s'énonce clairement."...

Fort de ce grand principe, l'objectif de notre CCI tient en quelques mots :

"FAVORISER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE SON TERRITOIRE"

Des mots simples pour une réalité multiple, diverse, complexe, pour une aventure passionnante.

Il y a 1 000 façons de contribuer au développement territorial. Il est à la fois le fruit de la somme des performances individuelles et le résultat d'un contexte économique et d'un environnement collectif.

Améliorer les performances individuelles est l'une des formes d'action de la CCI qui rencontre, écoute, conseille les chefs d'entreprise à chaque étape de la vie de l'entreprise, de la création à la transmission.

Participer au développement du territoire en agissant collectivement par la création d'un contexte environnemental propice à la croissance, par la promotion du monde entrepreneurial mais également par la défense des intérêts des entreprises auprès de l'État et des collectivités locales et territoriales.

Telles sont les missions fondamentales de la CCI.

Il incombe à l'équipe des élus consulaires d'animer la Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais pour que son action quotidienne soit toujours optimale dans les objectifs de croissance économique du Beaujolais.

Nous devons dresser une feuille de route, conforme à nos engagements de campagne à l'égard des ressortissants. Celle-ci est notre plan de mandat, véritable document de référence qui assure la cohérence et l'efficacité de nos actions.

Le plan de mandat se décline en trois parties :

I - Les enjeux du territoire :

Comment devrait se développer le Beaujolais Val de Saône à 20 ans, quel positionnement peut-on imaginer dans l'Europe des régions ?

II - Les conditions du succès

Proximité, innovation, complémentarité seront les clés du succès de notre stratégie et de notre ambition pour le territoire.

III - Les axes stratégiques :

Au nombre de 9, ces axes stratégiques seront le cœur même de notre action. Interdépendants, ils résultent de notre vision du territoire et répondent aux attentes des entreprises. Tous les élus seront amenés à collaborer aux projets qui en découleront, car la CCI est aussi un laboratoire d'idées, un centre de recherche et d'innovation dont les travaux permettront au Beaujolais Val Saône de rester dans la course au développement des territoires.

les axes stratégiques

AXE N°1 : LA CRÉATION ET LA TRANSMISSION

Face à la faiblesse de projets ambitieux et qualitatifs, la CCI fera de la création et de la transmission un axe prioritaire des 5 prochaines années et s'engage sur les principes suivants qui guideront les actions :

- Médiatiser la création, grande aventure humaine,
- Valoriser le métier de chef d'entreprise,
- Communiquer auprès du grand public en privilégiant la valorisation du statut de chef d'entreprise,
- Proposer une offre immobilière locative de qualité dès l'acte de création afin de favoriser l'élément déclencheur : l'effet pépinière,
- Promouvoir l'essaimage,
- Garantir un suivi post-pépinière par la mise en place d'immobilier de substitution, éventuellement dans le cadre de PPP (Partenariat Privé Public),
- Rapprocher cédants et repreneurs, pour une approche commune de l'Entreprise,
- Promouvoir C-Cible.

AXE 2 : L'INNOVATION DANS TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Parce que la croissance sera le fruit de la recherche et de l'innovation, la CCI de Villefranche et du Beaujolais s'engage au cours des 5 prochaines années à :

- promouvoir l'innovation individuelle et collective,
- présenter les meilleurs exemples d'innovation,
- promouvoir la veille économique et s'inspirer des succès étrangers,
- créer une culture de l'innovation, facteur de différenciation, et déclare «2006, année de l'innovation»

AXE 3 : PROMOUVOIR NOS ENTREPRISES

Parce que la promotion des entreprises du Beaujolais Val de Saône contribue à la croissance économique globale, la CCI s'engage à :

- faire connaître les richesses économiques auprès du grand public,
- développer la marque Made in Beaujolais,
- communiquer sur les réussites exemplaires,
- promouvoir les entreprises qui s'engagent dans la vie locale (sport, culture...),
- mettre en valeur les chefs d'entreprise, particulièrement méritants.

AXE 4 : DÉVELOPPER LE TRAVAIL EN RÉSEAU

La performance collective est la somme des performances individuelles : mutualiser les expériences, partager les compétences seront des valeurs portées par la CCI :

- inciter les entreprises d'une même zone d'activité, de chalandise à partager leurs problématiques, solutions, actions de lobbying...,
- encourager l'émergence de réseaux innovants : créateurs/repreneurs, connaissances export et relais à l'étranger,
- favoriser le partage de connaissances économiques comme le propose la démarche «Ecobiz»,
- accompagner toutes les démarches fédératives en matière de commerce.

AXE 5 : DÉFENDRE L'ENTREPRISE

La CCI renforcera ses actions de lobbying afin de mieux faire entendre la voix de l'Entreprise :

- auprès de tout décideur en charge d'un projet affectant directement et indirectement les entreprises,
- engagera les autres organismes représentatifs à faire de même,
- sera partenaire des initiatives portées par tout organisme représentatif et dont l'objet serait de nature à favoriser le développement économique,
- communiquera toute position officielle auprès des médias.

AXE 6 : S'ENGAGER POUR UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

La croissance économique du Beaujolais Val de Saône sera la résultante d'un juste équilibre des activités économiques. La CCI :

- veillera au juste équilibre entre la grande distribution et le commerce indépendant, basant ses décisions sur les enquêtes ménages dont la 8^e est en cours, et dans le cadre du schéma d'urbanisme commercial,
- s'attachera à une couverture judicieuse de zones d'activité sur le territoire en adéquation avec les besoins exprimés par les entreprises,
- demandera - si besoin était - à être associée à toute réflexion d'aménagement du territoire ayant une influence directe ou indirecte sur l'activité économique et tout particulièrement les projets routiers et autoroutiers,
- interviendra auprès des décideurs sur tout projet dont elle estimera que la réalisation puisse porter atteinte à l'équilibre économique et inversement accompagnera les projets contribuant à l'équilibre du territoire,
- participera aux réflexions conduites dans le cadre de procédures telles que la DTA ou le SRDE.

AXE 7 : DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Parce qu'il n'y a pas de véritable croissance du tissu économique sans une politique attractive du territoire, la CCI :

- poursuivra, comme elle le fait depuis plus de 30 ans, sa politique d'aménageur afin de disposer en permanence d'une offre foncière commercialisable rapidement,
- développera ses équipements structurants en anticipant les besoins,
- sera le relais auprès des pouvoirs publics et collectivités des préoccupations des entreprises,
- participera à la réflexion de toute action marketing proposée par un acteur économique public en vue de promouvoir le Beaujolais Val de Saône,
- accompagnera les partenaires compétents dans la réalisation des équipements nécessaires au développement,
- proposera une offre de formation enrichie.

AXE 8 : FAVORISER LA PRÉSENCE À L'EXPORT

L'exportation est dans la logique de développement de nombre d'entreprises. Cependant on ne va pas à l'export sans un minimum de bagages, la CCI s'engage pour les 5 prochaines années à conduire :

- une politique offensive d'appui à l'export, notamment en matière de formation,
- la mise en place d'un réseau mondial basé sur l'interconnexion grandes entreprises/PME,
- la mutualisation des connaissances des pays et des hommes,
- une réflexion pour une offre globale selon des schémas existants dans d'autres pays.

Axe 9 : RENFORCER LES COMPÉTENCES ET LES RESSOURCES INTERNES DE LA CCI DE VILLEFRANCHE ET DU BEAUJOLAIS

Face aux mutations permanentes de l'environnement économique, la CCI doit s'adapter quotidiennement pour assurer une qualité de services optimale. La CCI s'engage à :

- perfectionner la qualité globale des services apportés et proposés et garantir un délai de réponse satisfaisant aux questions posées par les ressortissants,
- former les collaborateurs aux nouveaux enjeux de l'Entreprise afin d'anticiper en permanence les mutations.

les enjeux du territoire

L'Atout Beaujolais pour l'agglomération lyonnaise et pour Rhône-Alpes

Les "pays" vont devenir l'entité économique au sein de laquelle le citoyen, bien loin des préoccupations de Bruxelles, retrouve un tant soit peu ses racines.

La richesse des territoires n'est le résultat que de leur complémentarité. La richesse globale de chacun d'entre eux est pour beaucoup liée à la richesse de ses territoires voisins avec lesquels les relations commerciales se nouent ou se dénouent au gré des fluctuations de marché et de la qualité des prestations rendues. C'est ainsi que le Beaujolais Val de Saône - campagne de la province - fort connu internationalement pour son vin, s'inscrit dans cette logique de complémentarité de la grande métropole lyonnaise, des territoires voisins que sont la région de Tarare et la rive gauche de la Saône.

Il ne saurait y avoir de concurrence entre Lyon et le Beaujolais. Faut-il être à Tokyo pour situer Lyon près du Beaujolais à des entrepreneurs nippons qui ne connaissent encore de la France que Paris, la Riviera et bien sûr le Beaujolais ?

La réalité des territoires de ces bassins économiques et bassins de vie, s'inscrit dans une complémentarité totale avec les grandes agglomérations dont l'essentiel de la notoriété tient au nom de leur métropole. On évoque de plus en plus l'Europe des Régions. On devrait également évoquer les Pays des Régions. C'est en cela qu'à l'échelle de Rhône-Alpes, le Beaujolais a toute sa légitimité de territoire économique pertinent. Combien d'entreprises nouvelles recherchent une implantation non pas lyonnaise mais beaujolaise ? Combien de familles ont fait le choix de s'implanter dans ce cadre de vie particulièrement agréable qui associe haute qualité environnementale et services de proximité ?

L'intérêt des pays, entités sociales à taille humaine, réside dans leur capacité à offrir des services déconcentrés et réactifs.

Le Beaujolais Val de Saône doit gérer les grands équilibres associant développement économique, habitat, viticulture. Mais cela ne suffit pas à garantir la pérennité de ce territoire. Nous devons préserver aussi ce qui participe à sa dynamique et ce qui en fait son originalité, son autonomie, qui s'exprime au travers de centres de décision de proximité : Sous Préfecture, Tribunal de Commerce, CPAM et ... Chambre de Commerce et d'Industrie.

La chance des métropoles et notamment de la métropole lyonnaise, est d'avoir des territoires et des partenaires innovants, dynamiques ; le Beaujolais en fait partie.



«Il faut savoir ce que l'on veut,
il faut ensuite avoir le courage de le dire,
il faut ensuite l'énergie de le faire».

Georges Clémenceau

proximité

innovation

...

les conditions du succès

Proximité, innovation, complémentarité sont les clés du succès de notre stratégie et de notre ambition pour le territoire.

PROXIMITÉ

Mieux connaître les entreprises pour mieux les servir Il ne saurait y avoir performance dans l'action consulaire sans un renforcement de la proximité de la CCI avec ses ressortissants.

Nous nous engageons à améliorer la communication Entreprises/CCI et renforcer la présence des élus et collaborateurs sur le terrain, dans l'entreprise. Du besoin exprimé, découleront nos actions.

INNOVATION

Imaginer, anticiper, se différencier ... autant de mots pour définir l'innovation. Selon une étude de KPMG de 2004, 72% des PME placent le marketing et l'innovation au cœur de leurs enjeux stratégiques.

La CCI de Villefranche et du Beaujolais est dans cette même logique : on ne travaille pas aujourd'hui avec les outils d'hier. Véritable laboratoire d'idées, la CCI s'adaptera en permanence aux exigences des entreprises. Dans le cadre d'actions collectives, elle anticipera les besoins du territoire pour toujours avoir une longueur d'avance, condition de la croissance.

COMPLÉMENTARITÉ «L'Économie, un sport d'équipe»

Le développement économique territorial est un jeu d'équipe, une équipe dont les joueurs ont pour nom Communes, Communautés de Communes, Conseil Général, Conseil Régional, État, chambres consulaires. L'ensemble des procédures contractuelles en fait partie.

La mission donnée aux CCI, par la loi, leur confère une place capitale dans l'équipe. La CCI inscrit son action dans cet esprit de complémentarité et de partenariat.

L'échange, le dialogue, la mise en commun de compétences et des moyens sont les gages de la réussite. Ils seront toujours privilégiés dès lors que l'intérêt général l'exige.

L'intégralité du plan de mandat est téléchargeable sur www.beaujolais-cci.com.

à lire dans la presse économique du 21 juin 2025*...

Le Beaujolais Val de Saône, l'exemple à suivre

«Qui ne connaît le Beaujolais ! Du zinc des années 50, il est devenu une référence économique. Ce territoire dont l'aura profite à toute la région Rhône-Alpes a su, en l'espace d'une génération, devenir l'un des territoires de France le plus recherché pour une implantation.

Il faut dire que ses atouts ne manquent pas : situation géographique, cadre de vie, qualité de son offre foncière et compétences de ses ressources humaines en font un territoire d'influence dont s'inspirent de nombreuses régions.

Le commerce y est équilibré, à la plus grande satisfaction des consommateurs : pas un point multiservices à moins de 5 km de chez soi ; la grande distribution s'est auto limitée, gelant d'elle-même toute demande de nouvelle implantation susceptible de rompre cet équilibre.

Avec un taux de chômage inférieur à 5% et une dynamique de PME, le Beaujolais Val de Saône séduit. Les créateurs d'entreprises en rêvent tant les conditions de succès y sont favorables. Les pépinières d'entreprises se sont multipliées, générant une attractivité impressionnante. Le développement des PME est facilité par un appui constant apporté par la CCI. Sa couverture en Très Haut Débit est bien sûr intégrale depuis déjà plusieurs années. La notoriété de la région contribue à leur reconnaissance nationale et internationale.

Le Beaujolais Val de Saône a su conjuguer intelligemment aménagement et environnement. S'il n'est pas encore un paradis fiscal, il est une principauté : les collectivités locales en ont fait leur fierté et proposent une fiscalité à faire pâlir plus d'un chef d'entreprise»

* Quand la fiction rejoint la réalité...

317 bd Gambetta - BP 427
69654 Villefranche-sur-Saône cedex
tél. 04 74 62 73 00
fax 04 74 65 31 79
cci@villefranche.cci.fr
www.beaujolais-cci.com

